

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAZADAIS

Séance du Conseil Communautaire du 31 mars 2021

N° Délibération	DE_31032021_08
Nombre de conseillers en exercice	52
Nombre de conseillers présents	44
Nombre de conseillers absents	8
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de suffrages exprimés	51

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 31 mars à 20h30, le Conseil Communautaire du Bazadais, dûment convoqué le 25 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de LAVAZAN sous la présidence de Nicole COUSTET.

Etaient présents :

Aubiac : Valérie BELIS

Bazas : Richard BAMALE, Danielle BARREYRE, Isabelle BERNADET, Jean-Bernard BONNAC, Isabelle DEXPERT, Patrick DUFAU, Marie-Bernadette DULAU, Bernard JOLLYS, Isabelle POINTIS, Julien RIVIERE, Laurent SOULARD

Bernos-Beaulac : Didier LAMBERT, Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL

Birac : Jean-Pierre MANSEAU

Captieux : Didier COURREGELONGUE, Christine LUQUEDEY

Cauvignac : Nicole COUSTET

Cazats : David ATTIMONT

Cours-les-Bains : Jacques LAGARDERE

Cudos : Bernard DAURIAN,

Escaudes : Philippe MONNIER

Gajac : Pascal LOSSE

Gans : Jean-Baptiste DOUSSOU

Giscos : Fabienne BARBOT

Goulade : René CARDOIT

Grignols : Lucienne BIES, Françoise DUPIOL-TACH

Labescau : Denis ESPAGNET

Lados : Martine FRANCELIN

Lartigue : Philippe LAMOTHE

Lavazan : Henrique CHANFRANTE

Le Nizan : Michelle LABROUCHE

Lerm-et-Musset : Stéphane ESPUNY

Lignan-de-Bazas : Jacky DARTHAIL

Marimbault : Sébastien TAMAGNAN

Marions : Adeline PORTET

Masseilles : Nicole VIGNE

Saint-Côme : Serge MOURLANNE

Saint-Michel-de-Castelnau : Michel DARROMAN

Sauviac : Michel AIME

Sendets : Eric VIGNEAU

Sigalens : Jean-Marc VAZIA

Sillas : Michel DESQUEYROUX

Absents ou excusés	Amandine BARBERE, Patrick CHAMINADE, DUPIOL, Jean-Luc GLEYZE, Morgane LE COZE, Alain MICHEL, Marie-Agnès SALOMON
---------------------------	--

Pouvoirs de	Amandine BARBERE à Isabelle DEXPERT Patrick CHAMINADE à Françoise DUPIOL-TACH Francis DELCROS à Isabelle BERNADET Jean-Claude DUPIOL à Bernard DAURIAN Jean-Luc GLEYZE à Christine LUQUEDEY Alain MICHEL à Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL Marie-Agnès SALOMON à Jean-Bernard BONNAC
--------------------	--

Secrétaire de séance	Isabelle DEXPERT
-----------------------------	------------------

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

RAPPORT N°02 – FINANCES

Rapporteur : Nicole COUSTET

Objet de la délibération

Effacements de dettes

Exposé

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Considérant que le comptable public de la Communauté de communes du Bazadais a demandé plusieurs effacements de dettes :

EFFACEMENTS DE DETTES art. 6542				
Nom du redevable	Objet	Années	Montant restant à recouvrer	Motif
Etat du 19/03/2021 - Commune de Sauviac	ordures ménagères	2016 à 2021	699.74 €	décision commission de surendettement
Etat du 17/02/2021 - Commune de Bazas	ordures ménagères	2013 à 2018	562.16 €	clôture insuffisance d'actif
Etat du 17/02/2021 - Commune de Bazas	ordures ménagères	2012-2013-2016-2017	397.00 €	clôture insuffisance d'actif
Etat du 01/12/2020 - Commune de Bazas	ordures ménagères	2017-2018	901.57 €	décision commission de surendettement
TOTAL			2 560.47 €	

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

⇒ **DE PORTER** la somme de 2 560.47 € à l'article 6542 - créances éteintes du budget général ;

⇒ **DE CHARGER** Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

Votants : **51**

Abstention : **0**

Pour : **51**

Contre : **0**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Fait à Grignols, le 1^{er} Avril 2021.

La Présidente,
Nicole COUSTET